Schéma Pluriannuel d’Accessibilité Numérique (SPAN)   
Sept 2022- Sept 2025

*Version du 12/05/2022*

[Objectif du document 3](#_Toc103285647)

[Contexte et historique 2018-2019 3](#_Toc103285648)

[Une politique volontariste 3](#_Toc103285649)

[Les premières actions 3](#_Toc103285650)

[Site institutionnel 3](#_Toc103285651)

[Information et sensibilisation 4](#_Toc103285652)

[Un premier Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique (SPAN) 5](#_Toc103285653)

[SPAN 2022 - 2025 : Feuille de route 5](#_Toc103285654)

[Méthodologie 5](#_Toc103285655)

[Ambition générale 6](#_Toc103285656)

[Organisation et Mise en Œuvre 6](#_Toc103285657)

[Moyens Humains 6](#_Toc103285658)

[Moyens financiers additionnels 7](#_Toc103285659)

[Adossement au Schéma directeur du Handicap (SDH) 7](#_Toc103285660)

[Pilotage 8](#_Toc103285661)

[Diagnostic d’accessibilité : méthodologie 8](#_Toc103285662)

[Intégration de l’accessibilité numérique dans les projets et dans les procédures d’élaboration de marchés publics 8](#_Toc103285663)

[Gestion de compétences 9](#_Toc103285664)

[Le SPAN : chiffres et calendrier 10](#_Toc103285665)

[Les actions en 2022 10](#_Toc103285666)

[Les actions en 2023 10](#_Toc103285667)

[Les actions en 2024 10](#_Toc103285668)

[Les actions 2025 11](#_Toc103285669)

[Les éléments budgétaires 11](#_Toc103285670)

[Annexes 12](#_Toc103285671)

[Annexe 1 - État des lieux en nombre d’applications, outils ou sites numériques 12](#_Toc103285672)

[Annexe 2 - Liste des applications numériques retenues pour une mise en conformité 12](#_Toc103285673)

[Annexe 3 - Les formations 13](#_Toc103285674)

[Annexe 4 - Schéma Directeur du handicap 14](#_Toc103285675)

[Annexe 5 - Détail budgétaire 15](#_Toc103285676)

# Objectif du document

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous. À ce titre, chaque service numérique doit publier une page qui annonce son niveau d’accessibilité ainsi que le schéma pluriannuel d’accessibilité décliné en plan d’actions annuel. Ce document rappelle le contexte dans lequel démarre ce nouveau Schéma Pluriannuel d’Accessibilité Numérique et décrit les ambitions générales, la mise en œuvre et les ressources qui seront allouées de septembre 2022 à septembre 2025.

# Contexte et historique 2018-2019

## Une politique volontariste

Depuis fin 2018, l’accessibilité numérique est portée à l’Université de La Réunion par une politique de plus en plus volontariste.

Cela a commencé fin 2018 par une allocation de moyens budgétaires, via SOURCE - le Schéma Opérationnel de l’Université de La Réunion adossé au Contrat d’Établissement - (18 000€) avec un complément sur fonds propres (7 000€) pour un total de 25 000 euros destinés à l’audit du site <https://www.univ-reunion.fr> et des correctifs nécessaires.

Un renforcement en moyens humains a suivi avec l’embauche dès septembre 2019 d’un référent en accessibilité numérique, en la personne de Monsieur Pierre Reynaud, qui apporte à l’établissement son expertise d’une vingtaine d’années en ce domaine ainsi que son expérience d’utilisateur en situation de handicap. L’équipe continue de s’étoffer en septembre 2020 par l’arrivée d’un ½ ETP au profil de technicien dédié au support et à l’audit.

En créant en février 2020 la Direction de l’Audiovisuel, du Multimédia et de l’Accessibilité Numérique (DAMAN) avec le Service Web et Accessibilité Numérique (SWAN), la gouvernance lance un signal fort à la communauté universitaire sur ses ambitions en la matière.

Dès l’arrivée du troisième membre du Service Web et Accessibilité Numérique, une montée en compétences est opérée, via une formation en audit, puis une certification à la qualité web (OPQUAST). L’Université de La Réunion se dote ainsi d’une équipe en capacité d’évaluer la qualité de ses outils numériques.

## Les premières actions

### Site institutionnel

Grâce au SOURCE et au complément budgétaire sur fonds propres, une opération de mise en conformité du site http://www.univ-reunion.fr est commencée à la mi-2019.

Un premier audit effectué par la société Koena permet de constater la non-conformité du site et de prioriser les correctifs envisagés, en commençant par les points les plus bloquants.

Pendant toute l’année 2020, les correctifs seront produits par deux sociétés de service différentes et un audit de contrôle sera réalisé en octobre de la même année.

Cet audit est co-réalisé par la société Koena et les 3 personnels de l’Université nouvellement formés, avec une supervision de la société Koena.

Si l’ensemble reste non conforme, la société Koena ajoute en préambule de la déclaration d’accessibilité la mention suivante :

“Les résultats de l’audit reflètent mal dans tous les cas l’amélioration notable de l’accessibilité du site web, qui n’était guère utilisable en avril 2019, et dont l’accès est désormais rendu possible pour de nombreux utilisateurs. Nous notons notamment les améliorations suivantes :

* Amélioration de la navigation au clavier et de la visibilité du focus pour les personnes naviguant au clavier ou utilisant des technologies d’assistance,
* Mise en place de liens d’évitement,
* Amélioration du carrousel d’actualité désormais utilisable au clavier et au lecteur d’écran notamment (contrôle, contraste et identification des boutons),
* Amélioration du lecteur vidéo (contrôle clavier),
* Amélioration des contrastes, notamment des éléments d’en tête et de pieds de page ainsi que des liens,
* Amélioration de la présentation de la page de résultats du moteur de recherche (nouvelle présentation des filtres),
* Modification dans le logiciel TYPO3 gérant les contenus du site pour permettre l’identification des iframes.”

Ainsi, le niveau de conformité reste très insatisfaisant, mais le niveau d'accessibilité, lui, a pu faire un bond en avant.

### Information et sensibilisation

#### Conférences et webinaires

Dès son arrivée, le référent en accessibilité numérique organise des opérations de sensibilisation à l’accessibilité numérique, avec par exemple en novembre 2019 [la conférence sur l’accessibilité numérique et les innovations technologiques pour les personnes en situation de handicap](https://youtu.be/lBKtdXUIEpk), traduite en langue des signes française (LSF).

La pandémie de 2020 est l’occasion de s’intéresser au format webinaire :

* [Impact de l'accessibilité numérique en milieu professionnel](https://youtu.be/A81jhbZvZqw) ([version LSF](https://youtu.be/9yibAHSuHLM))
* [La continuité pédagogique inclusive](https://youtu.be/O7ty2AZXZr8) [(version LSF](https://youtu.be/bkS4XBU-gZo))

Ces deux événements seront traduits en langue des signes française et sous-titrés *a posteriori*, et une transcription textuelle accompagnera leur mise en ligne sur notre site web, offrant ainsi à ces objets numériques un niveau AAA (ou triple A), le maximum possible en termes d'accessibilité, alors que la loi française n'exige qu’un niveau AA (ou double A).

#### Formation des personnels

* Formation qualité web, 3 jours, 2 personnes (SWAN)
* Formation accessibilité à destination des développeurs, de 5 jours (7 personnes Direction du Système d’Information - DSI + 1 SWAN)
* Formation à la production de contenus accessibles 3 jours, 12 personnes (6 DAMAN, 4 Direction de l'Innovation et de l’Ingénierie Pédagogique - D2IP, 2 Institut Indianocéanique du Numérique - IIN)

## Un premier Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique (SPAN)

En décembre 2020, un premier SPAN est écrit par le référent en accessibilité numérique et la responsable du service web et accessibilité numérique, en attendant de pouvoir organiser un véritable projet au niveau établissement.

* Les actions entreprises en 2021 et 2022 conformément à ce SPAN sont restreintes aux activités du service web et accessibilité numérique :
* Organisation de 10 séances de sensibilisation à l’accessibilité numérique en distanciel regroupant en tout plus de 120 personnels de l’Université.
* Création d’une formation à distance et tutorée pour la rédaction de pages web accessibles avec l’outil TYPO3. Ce format permet d’accueillir une vingtaine de personnes par session et se déroule en deux temps :
  + Présentation de l’accessibilité numérique et de l’outil de rédaction web, puis application via un exercice tutoré. L’apprenant regarde des vidéos qui le guident pas à pas dans l’exercice et pose ses questions au tuteur.
  + Retour sur l’exercice et les premiers moments d’utilisation du logiciel TYPO3 à 7-10 jours de la formation initiale.
* Organisation de ces sessions (3 entre fin 2021 et 2022).
* Sensibilisation à l’accessibilité numérique via des webinaires avec traduction simultanée en langue des signes et vélotypie en direct sur la [chaîne Youtube](https://www.youtube.com/watch?v=mFyFsr64yrA&list=PLJnvUWYNCYAb_bQCNvg-5NRTX3Rhbucla) de l’Université :
  + [L'accessibilité numérique, un atout pour l'inclusion professionnelle !](https://youtu.be/qqH7W1K3QHs)
  + [Le numérique, tous responsables pour une inclusion professionnelle réussie](https://youtu.be/mFyFsr64yrA)
  + [Webinaire : "Le FALC, un outil magique ?"](https://youtu.be/55qCMxBZZsk)
* Montée en compétences du référent en accessibilité numérique pour le pilotage stratégique de l’accessibilité numérique via une formation de perfectionnement ad’hoc.

# SPAN 2022 - 2025 : Feuille de route

## Méthodologie

En février 2022, l’action stratégique de création d’un Schéma Pluriannuel d’Accessibilité Numérique ou SPAN est lancée par le vice-président délégué aux usages et développement du numérique, en co-pilotage avec le référent en accessibilité numérique.

Cette opération s’étend sur trois mois et demi, intégrant la rédaction de ce document. Le SPAN de l’Université de La Réunion s’est bâti sur :

* 16 entretiens d’en moyenne une heure chacun pour établir un état des lieux le plus exhaustif possible ;
* un accompagnement par une société experte pour l’organisation, l’animation des Comités de Pilotage (Copil) et la rédaction des documents de synthèse ;
* 4 Copil impliquant 15 personnes en moyenne issues de directions et services transversaux (numérique, ressources humaines, finances et comptabilité, juridique, informatique, pédagogie numérique, bibliothèques universitaires, communication, représentants étudiants…). La gouvernance a bien sûr également contribué aux séances à travers la participation des vice-présidences qui œuvrent en particulier dans les domaines dans lesquels le SPAN est amené à jouer un rôle. Les travaux des Copil se sont étalés sur une période de deux mois et demi ;
* la construction d’un budget prévisionnel ;
* un document détaillé, co-construit à partir des données et réflexions des différentes directions et services présents ;
* un appui fort de la gouvernance dans l’organisation du dispositif.

## Ambition générale

Après un état des lieux (voir [Annexe 1](#_Annexe_1_-)) réalisé auprès des acteurs du numérique, de la direction des ressources humaines, de la direction des finances et de la comptabilité, et du service commun de la documentation, l’équipe projet a travaillé à un premier chiffrage fondé sur une mise en conformité totale par rapport aux obligations légales actuelles. Le montant requis pour ce scénario s'élève à plus de 1,3 millions d’euros, budget difficilement atteignable dans les conditions actuelles. C’est pourquoi l’équipe a ensuite travaillé à un autre scénario fondé sur une priorisation de la mise en conformité des services les plus utilisés par la communauté de l’Université de La Réunion.

Pour cela, un focus guidé par les usages a été fait, se concentrant sur les éléments critiques pour l’ensemble des utilisateurs qu’ils soient étudiants, personnels, enseignants, enseignants-chercheurs ou grand public, ainsi que sur un parcours utilisateur étudiant et enfin sur des processus de production de documents et contenus accessibles, avec un volet montée en compétences de tous les contributeurs et producteurs de contenus.

Le SPAN résultant se divise ainsi en deux volets :

1. un volet applicatif ([Annexe 2](#_Annexe_2_-)) avec mise en conformité sur les services suivants :

* sites de communications institutionnels les plus utilisés (site institutionnel, bibliothèque universitaire et intranet)
* applications du parcours étudiant : s’informer sur l’offre de formation, s’inscrire à l’université, consulter son emploi du temps, son dossier scolaire, utiliser la plateforme de cours en ligne
* application OSE pour les enseignants.

1. un volet formation ([Annexe 3](#_Annexe_3_-)) à destination de l’ensemble des producteurs de contenus potentiels, qu’ils soient personnels administratifs, enseignants ou enseignants chercheurs.

Pour ce dernier volet, une attention particulière sera portée sur l’accessibilité des publications sur les réseaux sociaux.

## Organisation et Mise en Œuvre

### Moyens Humains

L’Université de La Réunion a créé en février 2020 une Direction de l’Audiovisuel, du Multimédia et de l’Accessibilité Numérique (DAMAN) comportant un service spécifiquement dédié au web : le Service Web et Accessibilité Numérique (SWAN). Ce service porte l'accessibilité numérique au sein de l’établissement avec l’appui de la gouvernance.

En voici la composition :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Missions** | **ETP** | **% Acc. Num.** |
| Responsable | Coordination des activités de l’équipe, expertise technique, accompagnement des utilisateurs et aide à la décision | 1 | 30 |
| Référent en accessibilité numérique | Sensibiliser, former, informer, participer aux audits, co-piloter la politique de mise en accessibilité numérique | 1 | 100 |
| Technicien | Auditeur en accessibilité numérique, support web | 0,5 | 50 |

L’université de La Réunion consacre au total à l'accessibilité numérique **1,55 ETP** répartis sur 3 personnes.

### Moyens financiers additionnels

Le **Fonds d’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** fournit un maximum de **10 000 euros / an** pour des formations destinées à l’amélioration de l’accessibilité. L’établissement émarge depuis 2020 à cette source de financement et espère poursuivre à l’avenir sur cette voie.

Cet organisme octroie également une enveloppe ponctuelle (une seule fois) de **30 000 euros** pour des formations diplômantes et certifiantes. Cette enveloppe sera amenée à être utilisée pour certifier en premier lieu les acteurs du web à l’Université de La Réunion, à savoir :

* la DIRCOM (4 personnes)
* La DSI (5 personnes, celles appartenant au SI)
* Les profils webmaster (5 personnes, BU, IUT, ESIROI, IAE, INSPE, DFTLV)
* Le service PROD de la DAMAN et tous ses managers (5 personnes)

15 coupons de certification OPQUAST sont disponibles et auront été utilisés en totalité en 2023.

Le partenariat avec le **Plan Régional d’Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)** sera également poursuivi. Il peut financer la mise en accessibilité AAA (triple A) des webinaires en direct et en différé (langue des signes française et vélotypie) de l’établissement.

### Adossement au Schéma directeur du Handicap (SDH)

Le schéma directeur du handicap (SDH) a été construit par les différents acteurs de l’Université durant **le deuxième semestre 2021** et validé par le Conseil d’Administration en décembre de la même année. L’axe 3, dénommé « accessibilité » comprend un sous axe, “accessibilité numérique”, avec déclinaison des actions envisagées sur 5 ans ([Annexe 4](#_Annexe_4_-) pour les grands axes).

Pour le personnel en situation de handicap, une convention a été signée avec le FIPHFP pour 3 ans. Un montant de **22 000 euros** sur fonds propres a été acté afin d’améliorer l’accessibilité des outils numériques à usage interne. Ils devront être dépensés avant le 31 mars 2024.

### Pilotage

Le vice-président délégué aux usages et développement du numérique et le référent en accessibilité numérique co-pilotent la stratégie concernant l’accessibilité numérique à l’Université de La Réunion, en l’inscrivant dans la stratégie de l’établissement.

Deux comités de pilotage seront réunis chaque année pour le pilotage stratégique de l’accessibilité numérique.

Chaque fin d’année, un bilan du plan annuel de l’année en cours est publié et le plan de l’année n+1 est révisé en fonction des réalisations de l’année n.

Chaque année, un budget établissement est fléché pour la réalisation du SPAN.

### Diagnostic d’accessibilité : méthodologie

Le nombre d’outils et services qu’il reste à évaluer est important, aussi, il est envisagé de mettre en place un outil qui sera en mesure de produire un premier diagnostic automatique. Ce type d’audit ne balaye que 20% à 40% des critères (dès 2023).

L’équipe du SWAN met en place avec l’accompagnement d’une société experte une méthodologie appliquée à l’audit express d’outils numérique (2023).

Pour les outils et sites prioritaires, les audits complets seront soit co-conduits par le SWAN et un prestataire, soit entièrement réalisés par un prestataire.

Grâce à l’outil de diagnostic automatique et à des audits express ciblés et réguliers, **un contrôle qualité** sur la base d'indicateurs pourra être produit. Les actions correctives en cas de dégradations constatées de l’accessibilité numérique pourront alors être entreprises rapidement.

Un accompagnement extérieur est envisagé pour les audits complets et diagnostics complexes qui devront être menés.

### Intégration de l’accessibilité numérique dans les projets et dans les procédures d’élaboration de marchés publics

L’accessibilité numérique est présente :

* dans le cahier des charges
* dans les clauses contractuelles (appels d’offres),
* dans les critères de notation et de sélection des prestataires
* dans les procédures de devis,
* et, le cas échéant, dans les conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires.

#### Dans les projets

Les objectifs d’accessibilité et de conformité au RGAA seront rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe transversal important et une exigence de base : cette intégration étant facilitée par les mesures de sensibilisation à l'accessibilité numérique et la montée en compétences progressive des agents.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires de l’Université de La Réunion.

Si des tests utilisateurs sont organisés lors de la conception ou de l’évolution d’un projet numérique, le panel utilisateur devra inclure des personnes en situation de handicap. Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et à prioriser les améliorations à réaliser.

#### Procédures d’élaboration des marchés

L’accessibilité numérique et la conformité au RGAA constituent une clause contraignante et participent à l’évaluation de la qualité de l’offre d’un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d’offres notamment.

Les procédures d’élaboration des marchés ainsi que les règles d’évaluation des candidatures seront adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Les services informatiques qui seront proposés à l’Université de La Réunion dans le cadre d’appels d’offres et de recours à des prestataires informatiques externes devront respecter les textes légaux et réglementaires concernant l’accessibilité numérique, et suivre les prescriptions du RGAA dans sa dernière version.

L’Université de La Réunion souhaite ainsi permettre l’intégration de l’accessibilité numérique dans ses clauses contractuelles (appels d’offres et devis), ce qui inclut notamment des critères de notation et de sélection des prestations de services informatiques.

Il sera ainsi pris en compte dans les procédures d’appels d’offres et de devis des critères de qualité et de compétences en accessibilité numérique, ainsi que d’engagement de conformité des services informatiques fournis aux normes d’accessibilité numérique en vigueur.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur l’accessibilité des formations à distance qui pourraient être proposées et fournies par des prestataires externes.

De manière générale, tout livrable sera contrôlé via les méthodes de diagnostic énumérées plus haut.

### Gestion de compétences

#### Pour les personnels en poste

Le SWAN appuyé pour certaines de ses actions par des partenaires extérieurs (interministériels, associatifs, privés) se charge de faire progresser l'accessibilité numérique dans l’établissement. Ainsi, il se doit :

* d’acculturer la communauté universitaire ;
* d’informer plus particulièrement les managers et la gouvernance ;
* de former les acteurs du numérique, les contributeurs et les producteurs de contenus.

À ces fins, en collaboration avec le service de développement des compétences de la DRH, il élabore chaque année un plan de formation à destination des personnels sur le thème de l’accessibilité numérique.

Le référent accessibilité numérique intervient dans les instances chaque fois que nécessaire.

#### Pour les nouveaux personnels

Pour les acteurs du numérique et plus particulièrement les métiers du développement, de l’intégration et de la rédaction web, les compétences en accessibilité numérique feront partie des critères de sélection pour l’attribution des nouveaux postes et par conséquent, feront partie des compétences exigées sur la fiche de poste.

## Le SPAN : chiffres et calendrier

Un effort interne plus important est prévu au départ, avec une montée progressive de l’accompagnement externe sur les 3 années du schéma pluriannuel 2022-2025. La répartition du budget consolidé prévisionnel des 3 années se fait selon la répartition suivante :

1. 2022-2023 : 42%
2. 2023-2024 : 29%
3. 2024-2025 : 29%

### Les actions en 2022

#### Création et validation du SPAN

* Élaboration et co-construction du SPAN ;
* Passage dans les différentes instances pour avis :
  + Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) du 30 mai 2022,
  + Comité Technique d’Établissement (CTE) du 10 juin 2022,
  + Conseil Académique plénier (Cac) du 28 juin 2022.
* Validation par le Conseil d'Administration plénier (CA) du 7 juillet 2022 ;
* Concrétisation au CA d’octobre 2022 : budget 2023.

#### Acculturation et mise en conformité

* Recherche de financements externes avec la Direction des Finances et Comptabilité (DFC) ;
* Élaboration du cahier des charges en vue de la passation des marchés d’audits en 2023 ;
* Organisation des Journées Universitaires de l’Accessibilité Universelle (1 et 2 décembre 2022).

### Les actions en 2023

* Structurer les chaînes de production de contenu en intégrant l’accessibilité numérique dès le début et à toutes les étapes du processus ;
* Travailler sur les recrutements, les fiches de poste, les clauses pour les marchés publics ;
* Diminuer et rationaliser le nombre de sites web : arbitrages techniques et non-techniques ;
* Créer et refondre les sites web et l’intranet ;
* Mettre en place un outil automatique d’audit pour notre parc de sites ;
* Passer des marchés publics pour les audits ;
* Mettre en place les actions de formation spécifiques externes (Moodle, DSI…).

### Les actions en 2024

* Continuer, pérenniser et développer les actions initiées en 2022 et 2023 ;
* Contrôler et corriger les outils et les contenus produits et en production ;
* Mettre en place un système d’audits de contrôle manuels et automatiques pour maintenir l’accessibilité.

### Les actions 2025

* Continuer à informer et former les personnels, notamment les nouveaux arrivants ;
* Évaluation du Span 2022 – 2025 ;
* Élaboration du SPAN 2025 - 2028.

### Les éléments budgétaires

Le SPAN 2022-2025 est évalué à 364 572 euros sur 3 ans, dont 265 913 euros à répartir sur les budgets des années 2023, 2024 et 2025.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget consolidé TTC | 360 051 € | Dont : | Moyens établissement TTC | 261 392 € |  | Masse salariale du SWAN TTC | 98 659 € |

Détail en [Annexe 5](#_Annexe_5_-).

L’investissement sur fonds propres demandé à l’établissement est le suivant :

* Année 1 : 79 428 €
* Année 2 : 87 621 €
* Année 3 : 94 343 €

# Annexes

## Annexe 1 - État des lieux en nombre d’applications, outils ou sites numériques

* Applications numériques du système d’information, y compris plateforme pédagogique : 114
* Sites de communications de la ferme TYPO3 : 57
* Blogs : 36

## Annexe 2 - Liste des applications numériques retenues pour une mise en conformité

* <https://www.univ-reunion.fr>
* <https://intranet.univ-reunion.fr>
* <https://bu.univ-reunion.fr>
* <http://formation.univ-reunion.fr>
* <https://candidature.univ-reunion.fr>
* <https://emploidutemps.univ-reunion.fr>
* Les 7 plateformes Moodle (central, elang, C2i, examen, UNR, suaps, sante)
* <https://ose.univ-reunion.fr>

## Annexe 3 - Les formations

| **personnel SWAN / Budget établissement** | **Type de dépense** | **Description** | **Quantité** | **Coût TTC unitaire** | **Total TTC** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| établissement | Formation | Auto-formation : Conception pédagogique d'une formation en ligne | 1 | 5 208,00 € | 5 208,00 € |
| établissement | Formation | Formation Moodle accessible - 3 jours | 2 | 4 068,75 € | 8 476,56 € |
| établissement | Formation | Formation niveau 3 (dev technique) - 2 jours | 1 | 2 712,50 € | 2 260,42 € |
| SWAN | Formation | Auto-formation : Conception et production de cours en ligne pour auto-formation et mise à disposition de ressources | 1 | 6 790,00 € | 6 790,00 € |
| SWAN | Formation | Formation niveau 1 contrib - 0,5 j. | 5 | 358,75 € | 1 793,75 € |
| SWAN | Formation | Formation niveau 2 contrib - 1 j. | 12 | 577,50 € | 6 930,00 € |
| SWAN | Formation | Sensibilisation interne | 4 | 293,13 € | 1 221,35 € |

Total établissement (arrondi) : **15 945 €**

Total Swan (arrondi) : **16 735 €**

Budget établissement (prestations externes, selon les années :

|  |  |
| --- | --- |
| Année 1 | 5 262 € |
| Année 2 | 5 262 € |
| Année 3 | 5 421 € |

## Annexe 4 - Schéma Directeur du handicap

| **Action** | **Fiche action** | **Objectif** |
| --- | --- | --- |
| Élaboration du Schéma Pluriannuel d'Accessibilité | Fiche action n°1 | Document stratégique de l'UR adossé au SDH |
| Refonte des sites web de l'UR | Fiche action n°2 | Conformité RGAA |
| Sensibiliser et informer | Fiche action n°3 | Faire de l'accessibilité numérique un réflexe pour tous |
| Former les acteurs du numérique de l'UR | Fiche action n°4 | Montée en compétence et bonnes pratiques |

## Annexe 5 - Détail budgétaire

Description du tableau :

* Personnel SWAN / Budget établissement
  + Personnel SWAN : prestation interne assurée par les personnels du SWAN
  + Budget établissement : prestation externe assurées par des prestataires sur budget établissement.
* Type de dépense : ce à quoi vont être consacrées les actions
* Description : détail des actions
* Quantité : nombre d’action prévue sur une année
* Coût unitaire : coût sur une année
* Total TTC : coût sur 3 ans.

| **Personnel SWAN / Budget établissement** | **Type de dépense** | **Description** | **Quantité** | **Coût TTC unitaire** | **Total TTC** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| établissement | Animation | Accompagnement SPAN sur 3 ans | 1 | 13 020,00 € | 13 020,00 € |
| SWAN | Animation | Tutorat et animation de communauté pour formation en ligne | 3 | 3 727,50 € | 11 182,50 € |
| SWAN | Animation | Webinaire : conception, organisation, diffusion et valorisation | 12 | 577,50 € | 6 930,00 € |
| établissement | Audit | Apps : Audit 1 initial | 11 | 4 123,00 € | 45 353,00 € |
| établissement | Audit | Apps : Audit 2 de contrôle | 11 | 2 170,00 € | 23 870,00 € |
| établissement | Audit | Blogs : Audit 1 initial | 0 | 4 123,00 € | 0,00 € |
| établissement | Audit | Blogs : Audit 2 de contrôle | 0 | 2 170,00 € | 0,00 € |
| établissement | Audit | Outillage : forfait audit automatique par an | 3 | 6 510,00 € | 19 530,00 € |
| établissement | Audit | Sites : Audit 1 initial | 3 | 4 123,00 € | 12 369,00 € |
| établissement | Audit | Sites : Audit 2 de contrôle | 3 | 2 170,00 € | 6 510,00 € |
| SWAN | Audit | Apps non auditées : Audits express internes | 103 | 280,00 € | 28 840,00 € |
| SWAN | Audit | Blogs non audités : Audits express internes | 36 | 280,00 € | 10 080,00 € |
| SWAN | Audit | Sites non audités : Audits express internes | 54 | 280,00 € | 15 120,00 € |
| établissement | Formation | Auto-formation : Conception pédagogique d'une formation en ligne | 1 | 5 208,00 € | 5 208,00 € |
| établissement | Formation | Formation Moodle accessible - 3 jours | 2 | 4 068,75 € | 8 476,56 € |
| établissement | Formation | Formation niveau 3 (dev technique) - 2 jours | 1 | 2 712,50 € | 2 260,42 € |
| SWAN | Formation | Auto-formation : Conception et production de cours en ligne pour auto-formation et mise à disposition de ressources | 1 | 6 790,00 € | 6 790,00 € |
| SWAN | Formation | Formation niveau 1 contrib - 0,5 j. | 5 | 358,75 € | 1 793,75 € |
| SWAN | Formation | Formation niveau 2 contrib - 1 j. | 12 | 577,50 € | 6 930,00 € |
| SWAN | Formation | Sensibilisation interne | 4 | 293,13 € | 1 221,35 € |
| établissement | Mise aux normes | Conception d'un webservice pour Ametys et ADE : développement externe | 2 | 8 000,00 € | 16 000,00 € |
| établissement | Mise aux normes | Correction de non-conformités sur services audités | 14 | 3 797,50 € | 53 165,00 € |
| établissement | Mise aux normes | Sous-titrage vidéo pour 1 heure | 300 | 65,10 € | 19 530,00 € |
| établissement | Mise aux normes | Webinaire : accessibilité (vélotypie + LSF) | 12 | 1 200,00 € | 14 400,00 € |
| SWAN | Mise aux normes | Conception d'un webservice Ametys et ADE : suivi interne | 2 | 3 984,50 € | 7 969,00 € |
| SWAN | Sensibilisation | Journées universitaires de l'accessibilité universelle | 1 | 1 802,50 € | 1 802,50 € |
| établissement | Sensibilisation | Journées universitaires de l'accessibilité universelle | 1 | 21 700,00 € | 21 700,00 € |